

IDÉES



PAUL DARROW REUTERS

De l'anti-animalisme primaire

JEAN-BAPTISTE JEANGÈNE
VILMERDépartement de philosophie
de l'Université de Montréal

Il est de bon ton de caricaturer la pensée animaliste et de la réduire à un sentimentalisme incohérent. La récente prestation de Brigitte Bardot en a donné l'occasion à Louis-Gilles Francœur dans son article «De l'animalisme primaire» (*Le Devoir*, le 23 mars 2006).

Il est facile de s'en prendre à une vieille dame dont le discours n'est effectivement pas toujours très éloquent, mais en tirer des conclusions sur la «pensée animaliste» en général (comme s'il n'y en avait qu'une), c'est pratiquer l'amalgame et la désinformation, que le journaliste dénonce par ailleurs lui-même à juste titre. Si le plaidoyer de Brigitte Bardot est «primaire», le portrait simpliste que M. Francœur dresse d'un mouvement complexe l'est tout autant.

Le journaliste, habitué des questions environnementales, se revendique d'une «pensée écologiste» qui doit être distinguée de la «pensée animaliste». C'est tout à fait juste, et on peut préciser cette différence.

D'abord, l'éthique animale (pensée animaliste) ne s'intéresse qu'aux êtres vivants sensibles car elle fait de la souffrance son point de départ. Les plantes et les choses inanimées (les arbres, l'eau, etc.) ne sont considérées qu'en fonction de leur lien (l'environnement, l'habitat) avec l'animal, dont elles conditionnent le bien-être, tandis qu'en éthique environnementale (pensée écologiste), cet environnement fait lui-même l'objet d'une considération morale directe.

Ensuite, l'éthique animale considère généralement la mort et la souffrance comme des maux, qu'elle cherche à éviter ou au moins à minimiser. Ce n'est pas le cas de l'approche environnementale, pour laquelle la mort et la souffrance font partie intégrante de la vie et de la nature.

Enfin, la perspective de l'éthique animale est généralement individuelle (puisque ce sont des individus qui souffrent) tandis que celle de l'éthique environnementale est généralement holistique et s'attache à la protection des espèces et des écosystèmes.

À la lumière de cette distinction, on comprend mieux le point de vue de M. Francœur. Néanmoins, certains problèmes persistent. J'en distinguerai trois.

Des arguments qui ne tiennent pas
Premièrement, dire que la chasse aux phoques

est légitime du seul fait que l'espèce n'est pas en danger repose sur des prémisses discutables. Cela revient en effet à considérer les animaux non humains comme des ressources dont on peut disposer à notre guise, à condition toutefois de ne pas les épuiser, comme on le fait des végétaux et des minéraux. On parle d'ailleurs de récolte plutôt que de chasse, comme pour mieux oublier ce qui distingue un être vivant sensible d'un champ de blé. Cela revient donc à penser l'homme «maître et possesseur de la nature» dans la perspective anthropocentrique, occidentale et chrétienne qui sert à justifier l'exploitation animale depuis 2000 ans.

Deuxièmement, le fait que la chasse soit une activité «traditionnelle» n'a strictement aucune valeur argumentative. C'est un sophisme bien connu, un appel à la tradition (*argumentum ad antiquitatem*), abondamment utilisé dans d'autres pays pour justifier le foie gras et la corrida, par exemple, et qui ne résiste pas au tribunal de la raison: au nom du respect de la tradition, nous en serions toujours aux combats de gladiateurs, à l'esclavage, à la torture, à la peine de mort, et nous ne questionnerions pas la légitimité de l'excision. Mieux vaut donc parler d'une «chasse de subsistance», qu'il faut distinguer de la «chasse commerciale».

M. Francœur nous dit qu'il est raciste de permettre cette chasse de subsistance pour les Inuits mais pas pour les Blancs. C'est détourner le sens du mot «subsistance». D'un point de vue animaliste, il est acceptable que les Inuits chassent le phoque car il s'agit d'un besoin nécessaire (se nourrir), mais il n'est pas acceptable de chasser le phoque à grande échelle pour faire des manteaux de fourrure ou des cosmétiques car il s'agit d'un désir contingent (tirer profit du commerce d'objets futiles). La distinction est claire et ne repose pas sur l'origine ethnique des chasseurs mais sur leurs motivations.

Pour la même raison, les animalistes condamnent la chasse sportive précisément parce qu'elle est un loisir. Il s'agit de rappeler qu'ôter la vie à un être vivant sensible n'est justifiable que par la nécessité.

Différence de degré, non de nature
Troisièmement, le journaliste affirme que la

pensée animaliste «repose sur la croyance que les animaux ont une «âme», une anima en latin, ce qui leur conférerait des droits, curieusement non contrebalancés de responsabilités, comme le veut la définition philosophique ou morale la plus élémentaire». C'est tout simplement faux. D'abord, «la» pensée animaliste n'existe pas. L'éthique animale est un vaste domaine qui réunit des dizaines de courants.

Ensuite, la plupart de ces positions sont tirées non d'une croyance mais au contraire de la science elle-même (biologie, zoologie, éthologie) qui nous enseigne à quel point la différence entre l'homme et l'animal n'est qu'une question de degré et non de nature, comme l'a montré Darwin, et qui nous rappelle que nous partageons 99 % de notre ADN avec le chimpanzé. Cela n'a rien à voir avec une quelconque croyance, et encore moins avec l'âme. D'ailleurs, qu'est-ce que l'âme?

La croyance, au contraire, est dans l'anthropocentrisme qui, contre les preuves scientifiques, persiste à vouloir arracher l'homme de l'animalité pour mieux autoriser l'exploitation de ses frères inférieurs. La croyance est dans ce préjugé, très chrétien d'ailleurs, selon lequel «l'animal a été créé pour être au service de l'homme».

Enfin, de nombreux courants ne revendiquent pas des «droits» pour les animaux mais se contentent d'insister sur nos devoirs envers eux, défendant par exemple une égalité de considération, qui n'appelle aucunement l'égalité de traitement ou l'application des droits de l'homme aux animaux. C'est notamment le cas de l'utilitarisme de Peter Singer.

Par ailleurs, le fait que des droits puissent ne pas être contrebalancés de responsabilités n'a rien de curieux: n'est-ce pas le cas des enfants et des handicapés mentaux humains? La question est alors de savoir au nom de quoi ils sont malgré tout protégés.

Si c'est en vertu de leur appartenance à l'espèce humaine, c'est du spécisme, et les animalistes le rejettent au même titre que le racisme et le sexisme. Et si c'est en vertu de leur capacité à souffrir, alors les animaux qui possèdent également cette capacité doivent aussi être protégés. Dans tous les cas, la question mérite d'être posée avec rigueur et précision.



Si le plaidoyer de Brigitte Bardot est «primaire», le portrait simpliste que M. Francœur dresse d'un mouvement complexe l'est tout autant

Qui est le plus cruel?

nement de la cuisine française. Quand on impose à des animaux de manger ce qu'ils ne sont plus capables d'ingurgiter, doit-on parler de cruauté envers les animaux?

J'ai vu à la télévision la façon dont on tue les poulets dans certains abattoirs. Un employé attrape les oiseaux un à un et les accroche tête en bas par les pattes, attachées à un crochet de fer fixé sur une chaîne en mouvement. Les poulets n'ont même pas le temps de constater ce qui leur arrive lorsque leur cou est capturé par un «V» métallique inversé qui leur arrache le cou pendant que la chaîne poursuit sa course. Tous les jours, des millions de poulets ont le cou arraché de cette façon par les industries chargées de nourrir les gens qui ont toujours faim de poitrines de poulet ou de *chicken fingers* en spécial le mercredi soir au restaurant du coin. Est-ce de la cruauté envers les animaux?

Un autre exemple: nos pauvres cochons confinés dans les espaces réduits des porcheries modernes, qui font en sorte que chaque porc se développe en fonction non pas de ses besoins d'animal mais d'un marché qui veut avoir de la viande de porc selon certaines normes de consommation.

Les animaux ne sont plus des bêtes avec des émotions et des besoins. Ce sont des bêtes à abattre pour la valeur de leur viande, le tout dans un espace-temps qui ne doit pas dépasser une certaine limite parce que, à ce moment, le cochon mange du

profit. Est-ce de la cruauté envers les animaux?

Prendre la vie pour assurer la nôtre

Des hommes et des femmes pratiquent la chasse aux phoques dans nos régions de l'Atlantique. On dit d'eux qu'ils sont cruels et on tente de prouver qu'ils sont sans âme. Je n'avale plus cet argument. Dans nos régions, nous vivons des ressources, de la même manière que nous pêchons le saumon ou que nous tuons des animaux à la chasse. Tuer est un acte cruel. Tuer est un acte qui consiste à prendre la vie d'un autre être vivant pour se nourrir.

Tuer un animal ne m'a jamais procuré de plaisir. Au contraire. Je me souviens quand, avec mon père, nous avons tué le bœuf que nous avions nourri de notre main. J'avais été profondément attristé de prendre sa vie pour assurer la mienne. Quand nous avons dépecé le pauvre animal, mon père et moi avons partagé à la fois notre tristesse devant la mort et notre joie d'avoir à manger. Ai-jé été cruel? Bien sûr! Et ma vie? Et celle de mon enfant?

Le chasseur qui tue des phoques qui vivent librement sur la banquise est-il si cruel qu'on le prétend? Et qu'en est-il du patron de New York, de Paris ou de Londres qui calcule les profits que lui procure la mort de poulets prisonniers de cages, d'œies gavées de force ou de cochons confinés à mourir? Qui, des deux, est le plus cruel? Pourquoi l'un est-il dénoncé et l'autre pas?

Réponse

Je vous rejoins sur plusieurs points, notamment sur le fait que la pensée animaliste n'est pas monolithique mais riche et diversifiée. Et j'en suis à plusieurs égards. Mon propos ne consistait toutefois pas à en présenter la diversité mais à mettre en perspective les interventions de Mme Bardot et consort. Cependant, je reconnais volontiers que cette philosophie ne se résume pas à sa branche animiste, néanmoins toujours importante dans certains pays et dans certaines cultures.

Par ailleurs, je n'ai jamais prétendu qu'une chasse soit légitime du seul fait qu'une espèce n'est pas en danger, pas plus que je ne pense que les humains puissent l'asservir n'importe comment en se prenant pour ses maîtres.

Mais nous différons d'opinion sur un point fondamental: je pense que les humains font toujours profondément partie de la nature et qu'ils ont légitimement le droit d'y agir en prédateurs, leur niche écologique, si je puis dire, depuis des millénaires, et ce, à peu près partout encore sur la planète, mais en prédateurs responsables du fait de leur conscience et de la responsabilité qui en découle. Et la limite la plus élémentaire à ces prélèvements, lorsqu'ils existent, c'est une politique de conservation dans une vision écologique des choses.

Si les humains font partie intégrante de cette nature, ils se distinguent cependant des animaux parce qu'ils sont des êtres moraux, seuls capables de penser leurs rapports avec le vivant, à s'imposer des restrictions et des devoirs, voire une éthique pour ne pas les faire souffrir en cas de prélèvement. Ce qu'un épaulard, qui joue au ballon avec un phoque, ne fait pas... Affirmer notre proximité génétique avec certains animaux ne constitue pas une démonstration qu'il n'y a qu'une différence de degré entre l'humain et l'animal. Pour plusieurs chercheurs et penseurs, c'est aussi une croyance que de tirer cette conclusion.

Enfin, il est trivial de rappeler qu'une activité n'est pas acceptable du simple fait qu'elle est «traditionnelle». Je n'aurais pas cru qu'on puisse me lire ainsi... Mais la chasse aux phoques est un fait réel, un fait de société, une activité historique aux dimensions économiques, écologiques et même politiques à l'heure actuelle. Et ce, dans les communautés tant autochtones et inuites que blanches.

La distinction «raciale» — que vous transformez démagogiquement en «raciste», ce que je n'ai pas écrit! — qu'a commise Mme Bardot est d'autant plus abusive que les autochtones et les Inuits ne chassent plus le phoque uniquement pour se nourrir mais aussi pour en tirer un revenu en argent sonnante, comme le font les Blancs. C'est en vertu de leurs besoins nouveaux qu'ils réclament le droit d'exploiter les forêts, non pas pour se chauffer mais pour en tirer des revenus, ce que reconnaissent les tribunaux dans une logique d'ouverture évidente. Voilà pourquoi la distinction que faisait Mme Bardot était aussi spécieuse qu'anachronique sur le plan social.

Louis-Gilles Francœur

FLORIAN LÉVESQUE
Balmoral, Acadie

Quand je fais les emplettes à mon épicerie locale, il m'arrive de passer devant le comptoir des viandes. On y trouve de tout: du filet mignon, des côtes levées, du poulet désossé, du jambon, de la viande fumée, du poisson, des mollusques, des crustacés et toutes sortes d'autres bêtes qui ont été capturées, pêchées, tuées et emballées pour être transformées en nourriture qui me procurera une partie des protéines dont j'ai besoin pour vivre en tant qu'être humain.

Bien entendu, je pourrais être végétarien et ne pas consommer de viande ou de produits d'origine animale. Ce n'est pas le choix que j'ai fait, même si, à une certaine période de ma vie, je n'ai presque pas mangé de viande.

Récemment, Paul McCartney est venu se promener sur les glaces de l'Atlantique pour qu'on croque sa photo devant un blanchon, un beau petit phoque qui suscite toute notre tendresse. Puis, Brigitte Bardot s'est pointée à Ottawa dans l'espoir de rencontrer Stephen Harper pour discuter du sort des phoques et de la cruauté de cette chasse.

La vie quotidienne abonde de cruautés. Par exemple, en France, on gave de force les oies afin d'obtenir le foie gras, qui fait les délices et le raffi-



PAUL BARROW REUTERS

Paul McCartney et sa conjointe, Heather, photographiés sur la banquise avec un blanchon dont la chasse est interdite.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (commis Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneil et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyse Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Ruelland, Nadia Sebai, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filiou, Yannick Morin, Nathalie Zematis, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furuy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.